« Prénom du salarié  » « Nom du salarié »

« Adresse du salarié »

À l’attention de « Nom de l’entreprise »

« M. /Mme », « Prénom de l’employeur », « Nom de l’employeur »

« Adresse de l’employeur »

« Lieu », le « Date »

*Lettre recommandée avec accusé de réception*

Objet : Réclamation des heures supplémentaires

« Madame »,« Monsieur »,

Salarié de votre entreprise, j’ai effectué « nombre d’heures » heures supplémentaires sur la période du *« date de début »* au *« date de fin »*.

commentaire à supprimer : les heures supplémentaires sont majorées et rémunérées, lorsqu’il n’existe pas un accord collectif prévoyant leurs récupération en tout en partie sous forme de repos.

Commentaire à supprimer. À défaut d’accord ou en cas d’accord prévoyant le remplacement du paiement des heures supplémentaires, ajouter :

Or à ce jour, mes bulletins de paie ne font apparaître aucun règlement de ces heures.

Commentaire à supprimer : Lorsqu’un accord collectif prévoit le remplacement du paiement des heures supplémentaires par un repos compensateur équivalent. Ajouter :

Or à ce jour, je n’ai pas pu récupérer ces heures supplémentaires sous forme de repos.

Commentaire à supprimer : Lorsqu’un accord collectif prévoit pour partie le paiement des heures et pour partie leur récupération.

Or à ce jour, mes bulletins de paie ne font apparaître aucun règlement de ces heures, que je n’ai pas non plus récupérées.

L’article L3121-36 du Code du travail prévoit que « A défaut d’accord, les heures supplémentaires accomplies au-delà de la durée légale hebdomadaire fixée à l’article L. 3121-27 ou de la durée considérée comme équivalente donnent lieu à une majoration de salaire de 25 % pour chacune des huit premières heures supplémentaires. Les heures suivantes donnent lieu à une majoration de 50 %. »

Comme le prévoient ces textes, vous me devez la somme de ***«****montant****»*** € en règlement de mes heures supplémentaires (cf. tableau joint).

Par la présente, je vous demande donc de bien vouloir me faire parvenir la somme de *« montant »* en règlement de mes heures supplémentaires ainsi que le (les) bulletin/s de paie rectifiés avant le : *« date d’échéance »*.

Commentaire facultatif : corriger « le (les) bulletin/s de paie rectifiés » selon le cas

À défaut, je me verrai dans l’obligation de saisir le Conseil des Prud’hommes en procédure de référé pour obtenir régularisation et réparation du préjudice subi par des dommages et intérêts.

Commentaire à supprimer:

Les heures supplémentaires peuvent ouvrit droit à une compensation obligatoire sous forme de repos, en cas de dépassement du contingent d’heures supplémentaire ou en deçà si un accord collectif le prévoit.Selon le cas, ajouter le paragraphe ci-dessous :

Ces heures supplémentaires ouvrent également droit à des contreparties sous forme de repos, dont je n’ai pu bénéficier. Je vous demande de pouvoir bénéficier de ces heures.

(Commentaire à supprimer) Le courrier peut être envoyé en copie à l’inspection du travail. La mention d’une mise en copie à l’inspection du travail permet l’intervention de l’inspection du travail auprès de l’employeur dans le cadre de cette demande, en levant la confidentalité de la plainte.

Je vous informe que copie de ce courrier est transmise à l’Inspection du Travail, *« adresse de l’inspection du travail »*.

Veuillez agréer, « Madame »,« Monsieur », l’expression de ma considération distinguée.

Signature

« Prénom du salarié », « Nom du salarié »

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Période**  **(en semaines, les heures supplémentaires étant décomptés à la semaine)** | **Taux horaire** | **Taux de majoration**  **applicable**  **(code du travail ou accord collectif)** | **Nombre d’heures travaillées** | **Nombre d’heures de 36 à 43** | **Nombre d’heures au-delà de 43** |
| Ex :6 au 10 janvier 2020 |  |  | 44 | 8 | 1 |
| Ex : 13 au 17 janvier 2020 |  |  | 42 | 7 |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| TOTAL nombre d’heures entre 36 et 43 heures |  |  |  | 15 |  |
| Taux applicable |  | 25,00 % |  | 15\*1,25 |  |
| TOTAL nombre d’heures au-delà de 43 heures |  |  |  |  | 1 |
| Taux applicable |  | 50,00 % |  |  | 1\*1,50 |
| Taux horaire (ex : SMIC horaire 2019) | 10,03 € |  |  |  |  |
| Total de la rémunération due |  |  |  | 15\*1,25\*10,03 | 3\*10,03\*1,50 |